

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

.....

Demeurant :

.....

Numéro de dossard :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Mairie de Baillif située au BP 11, rue des Anciennes Écoles, ainsi que ses prestataires techniques, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement « Foulées de Baillif » qui aura lieu du **dimanche 27 juillet 2025** au **dimanche 3 août 2025** sur l'ensemble du territoire baillifien.

Les images pourront être utilisées à des fins d'information, de communication, de promotion ou d'archivage, par la Mairie de Baillif, sur tout support, connu ou inconnu à ce jour, notamment :

- ✓ La presse écrite, audiovisuelle ou numérique
- ✓ Les ouvrages, brochures et publications institutionnelles
- ✓ Les supports numériques et multimédias (site web, vidéos, etc.)
- ✓ Les expositions et projections publiques
- ✓ Les actions de communication et de promotion
- ✓ Le site internet officiel de la Ville de Baillif
- ✓ Les réseaux sociaux administrés par la collectivité
- ✓ Tout autre support de diffusion à vocation institutionnelle ou culturelle

Le bénéficiaire de la présente autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser ces prises de vue dans un contexte préjudiciable.

J'accepte que les photos ou vidéos soient exploitées et diffusées sur l'ensemble des supports de communication de la Ville de Baillif.

Je reconnais avoir été informé(e) de mes droits et déclare n'attendre **aucune rétractation, rémunération ou indemnisation** pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je dégage de toute responsabilité la Mairie de Baillif, ses représentants ou toute personne agissant avec son autorisation, notamment en cas de modification de cadrage, de couleur ou de qualité lors de la reproduction.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à : _____

Le

(Document établi en deux exemplaires)

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

